

Délibération 2017 CS 06 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon



Objet : ESPACE VALLEEN – CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 25 janvier, se sont réunis en Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Geneviève RECUBERT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Jacqueline PLASSON, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Elisabeth AMOROS, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Bénédicte MARTIN, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jean-Pierre BOYER, Frédéric BLACHERE, Daniel VASSEUR, José DEVAUX, Daniel LECORNEC, Mathias MEIGNAN, Georges TISI, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

Christiane NAJI à Mickaël CAVALIER

Messieurs

Arnaud BOUTET à André BERGER

Pascal DEPOISSON à André BOUFFIER

Pierre FICHER à Jacqueline POISSON

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN

Gérard MATHERON à Jean-Pierre BOYER

Pierre POURCIN à Jacques DECUIGNIERES

Etaient excusés

Mesdames Caroline ROCHE, Clotilde BERKI

Messieurs Elie RIBOUT, Richard KITAEFF, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Roland AUBERT, Julien AUBERT

Etaient aussi présents

Mesdames Isabelle CHANOUDIE, Marie-Christine KADLER, Danièle NEGRIN, Catherine DELASSUS-NOLLET, Nelly BAJOLLE

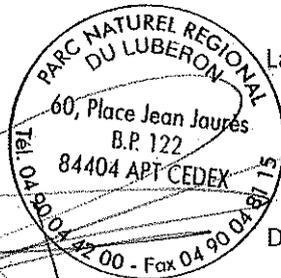
Messieurs Jacques ARUTUNIAN, Jean BRIEUSSEL, Louis BISCARRAT

Vu le Code Générale de Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2,
Vu la stratégie Espace Valléen dont le Parc est le porteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité avec 1 abstention :

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent de chef de projet « Espace Valléen » dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial à temps complet pour exercer la mission exposée dans le rapport de la présente délibération.
- **AUTORISE** le recours à un agent contractuel de catégorie A, recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984.
- **DIT** que le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- **FIXE** comme suit, le niveau de recrutement: BAC+5, titulaire d'une formation supérieure en Aménagement et Développement Transfrontaliers de la Montagne, et le niveau de rémunération : indice brut 442.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La première Vice-Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0